



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2023-337

PUBLIÉ LE 27 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture Hautes-Pyrenees / Secrétariat Général - Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

65-2023-11-23-00004 - Arrêté préfectoral modifiant le tableau annexé à l'arrêté N°65-2021-02-18-005 du 18 février 2021 rectifié, portant nomination des membres des commissions de contrôle de la régularité des listes électorales dans les communes du département des Hautes-Pyrénées (2 pages)

Page 3

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2023-11-23-00004

Arrêté préfectoral modifiant le tableau annexé à l'arrêté N°65-2021-02-18-005 du 18 février 2021 rectifié, portant nomination des membres des commissions de contrôle de la régularité des listes électorales dans les communes du département des Hautes-Pyrénées



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et des collectivités locales

Bureau de la
réglementation générale et
des élections

**Arrêté préfectoral N° 65-2023-
modifiant le tableau annexé à l'arrêté n° 65-2021-02-18-005 du 18 février 2021 rectifié,
portant nomination des membres des commissions de contrôle de la régularité des
listes électorales dans les communes du département des Hautes-Pyrénées**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées,
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jean SALOMON en
qualité de préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu la proposition du maire de la commune d'ARBÉOST;

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau conseiller municipal dans la
perspective de la réunion de la prochaine commission de contrôle de la régularité des
listes électorales prévue entre le sixième vendredi précédant le 31 décembre et l'avant-
dernier jour ouvré de l'année ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-
Pyrénées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annexé à l'arrêté n° **65-2021-02-18-005 du 18 février 2021**, portant
nomination des membres de la commission de contrôle de la régularité des listes
électorales dans les communes du département des Hautes-Pyrénées, est rectifié en
caractères gras pour la commune d'ARBÉOST.

Sont désignés, nouveaux membres des commissions de contrôle de la régularité des
listes électorales de la commune d'ARBÉOST les personnes dont les noms figurent dans
le tableau ci-après :

Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site internet <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10
courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Commune	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du président du TJ
ARBÉOST	Fabrice OMPRARET	Monique MECH	Dominique CHOURRE

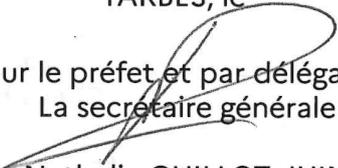
Ces désignations annulent et remplacent celles effectuées dans le tableau annexé à l'arrêté **65-2021-02-18-005 du 18 février 2021** précité.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et Monsieur le maire de la commune d'ARBÉOST sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

23 NOV. 2023

TARBES, le

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale


Nathalie GUILLOT -JUIN